



École des Beaux-Prés et de la Pionnière

Projet éducatif 2019-2022

Adopté au Conseil d'établissement le 10 juin 2019



Table des matières

Le mot de la direction	Page 3
Notre démarche de projet éducatif.....	Page 4
Le processus de consultation	Page 5
Notre vision et nos valeurs.....	Page 6
Notre contexte	Page 7
Nos enjeux	Page 8
Nos enjeux, nos orientations, nos objectifs, nos indicateurs et nos cibles.....	Page 9
La cohérence de notre projet éducatif avec le PEVR	Page 10
Le suivi et l'évaluation de notre projet éducatif	Page 11

Le mot de la direction

C'est avec plaisir que nous vous présentons le projet éducatif de l'école des Beaux-Prés et de la Pionnière.

Depuis plus d'un an, et après consultation auprès des parents et du personnel de l'école, nous avons élaboré un projet éducatif qui reflète les objectifs du plan d'engagement vers la réussite de nos élèves (PEVR).

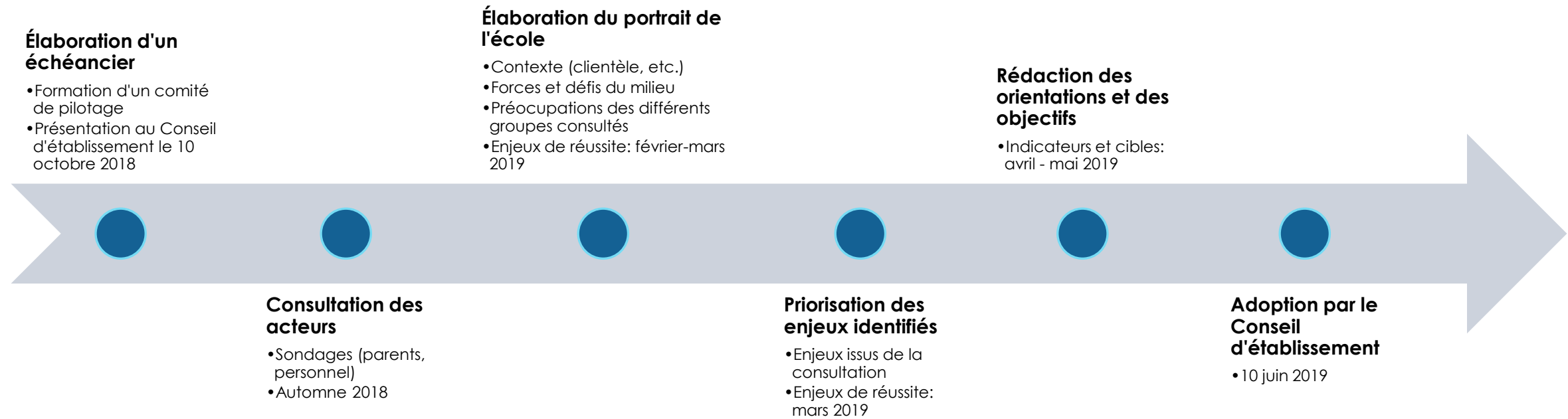
Une école engagée et dynamique qui veut trouver des solutions aux défis de nos élèves. Une équipe qui travaille en collaboration, bienveillante et qui place le respect au cœur de nos actions, voilà qui nous sommes !

Merci à tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de notre projet éducatif. Merci aux parents, au personnel et tout spécialement au comité mis en place.

Francis Thiffeault

Directeur

Notre démarche de projet éducatif



Le processus de consultation

Groupes consultés	Parents	Personnel
Modalités de consultation	Sondage en ligne 45 questions, en 4 sections	Sondage en ligne 72 questions, en 4 sections
Principales préoccupations	Les interventions précoces, la communication et les infrastructures des écoles ressortent dans le sondage aux parents.	L'aménagement physique des écoles, la réussite en lecture ainsi que la cohésion des communications ressortent comme éléments au questionnaire.
Forces du milieu	La disponibilité, la proximité de la communauté ainsi que la collaboration sont des éléments positifs du milieu.	La collaboration avec le milieu, les interventions positives et l'entraide sont les forces de notre école.

Notre vision, nos valeurs

Notre vision

Plus qu'une école... Un milieu pour GRANDIR !

Nos valeurs

Valeurs	Définition	Manifestations
Bienveillance	Disposition favorable à l'égard de quelqu'un.	<ul style="list-style-type: none">L'équipe-école manifeste un encadrement positif envers les élèves. L'approche d'une intervention positive est mise de l'avant, le SCP (soutien au comportement positif).
Collaboration	Action de travailler en commun.	<ul style="list-style-type: none">Une école où chacun apporte à l'autre et où tous unissent leurs forces. Il faut tout un village pour s'occuper de l'éducation d'un élève!
Respect	Considération que l'on a pour quelqu'un et que l'on manifeste envers lui.	<ul style="list-style-type: none">Le respect entre les élèves et toute l'équipe est une valeur importante pour grandir ensemble.

Notre contexte

Notre école

- Notre école est située dans les municipalités de Beauré et de St-Joachim (MRC de la Côte-de-Beauré)
- Nous sommes situés dans un territoire rural et semi-rural avec un indice de milieu socio-économique : 6,97
- Clientèle stable de près de 360 élèves sur 2 bâtiments

Nos élèves

- Nous avons 19 groupes allant du préscolaire à la 6^e année
- 89,4% des élèves fréquentent le service de garde
- 1,4% d'élèves identifiés EHDAA
- 17,7% d'élèves ayant un plan d'intervention

Notre offre de service

- Nous offrons de l'anglais intensif et possibilité de participer à un voyage de fin d'année pour les élèves de 6^e année.
- Plusieurs activités au parascolaire (hockey sur glace, volley-ball, cuisine, hockey cosom, multisports, katag, soccer intérieur, dessin, danse, etc.).
- Inineige, participation aux entraînements pour le Pentathlon des neiges, classes natures.

Nos ressources

- Une direction, 29 enseignants, dont 6 enseignants spécialistes
- Deux ressources professionnelles à temps partiel (psychologue et orthophoniste)
- Une orthopédagogue
- 15 personnes travaillant au soutien des élèves (éducatrices, 2 éducatrices spécialisées et 2 secrétaires)

Nos enjeux

Enjeu 1 : La réussite des élèves en lecture

- Continuer à faire un dépistage précoce de nos élèves
- Arrimer la progression des apprentissages entre le 1^{er} et le 2^e cycle du primaire
- Intensification des interventions pour les élèves en difficulté
- Mise en place de sous-groupes de besoins

Enjeu 2 : L'utilisation efficace des ressources

- Bien répartir les ressources entre les cycles et les bâtiments
- Intervenir dans la prévention
- Actualiser nos bâtiments

Enjeu 3 : La cohésion entre les intervenants

- Mettre en place des mécanismes de communication entre l'école et les parents
- Mieux faire circuler l'information entre les intervenants (interne et externe)
- Permettre du temps de concertation

Nos enjeux, nos orientations, nos objectifs, nos indicateurs et nos cibles

Enjeu	Objectif	Indicateur	Situation actuelle	Cible (2022)
Orientation 1 : Collaborer à l'amélioration de la compétence lire des textes variés.				
Réussite des élèves en français-lecture	Augmenter le pourcentage d'élèves ayant 76% et plus à la compétence « Lire » en français de 6 ^e année.	Pourcentage d'élèves ayant 76% et plus à la compétence « Lire » au résultat final de 6 ^e année	45%	Augmentation annuelle
	Diminuer l'écart entre le taux de réussite des élèves de fin du 1 ^{er} cycle et celui des élèves du début du 2 ^e cycle, à la compétence « Lire » en français.	Différence de pourcentage d'élèves en réussite, entre la 2 ^e et 3 ^e année à la compétence « Lire »	7%	Diminution annuelle
Orientation 2 : Maximiser l'utilisation des ressources afin d'intervenir de façon préventive.				
Utilisation efficace des ressources	Améliorer la satisfaction des parents face au milieu de vie de l'école.	Niveau de satisfaction au sondage des parents à la question des infrastructures	66%	Augmentation annuelle
Intervention en prévention	Diminuer le nombre d'élèves en intervention de niveau 2 et 3.	Nombre d'élèves en niveau 2 et 3 suivis par le service d'orthopédagogie.	95	Diminution annuelle
Orientation 3 : Favoriser la cohésion entre les intervenants de l'école.				
Concertation et collaboration	Optimiser les mécanismes de communication entre les divers intervenants.	Niveau de satisfaction au sondage du personnel à la question de la concertation et de la collaboration.	72%	Augmentation annuelle
Orientation 4 : Bouger 60 minutes par jour				
Activité physique	Bouger au moins 60 minutes par jour à tous les niveaux	Nombre de minutes d'activité physique par jour	50	60

La cohérence de notre projet éducatif avec le PEVR

- Lors de l'élaboration des sondages destinés aux différents groupes concernés (parents, personnel), nous avons choisi des questions en lien notamment avec les orientations du PEVR :
 - **Orientation 1 – Services de qualité**
 - **Orientation 2 – Accès à des ressources diversifiées**
 - **Orientation 3 – Concertation et collaboration**
 - **Orientation 4 – Cohérence et continuité des interventions**
 - **Orientation 5 – Qualité de la langue (population adulte)**
 - **Orientation 6 – Activité physique (primaire)**

- Nos enjeux de réussite scolaire ont été identifiés à partir des quatre objectifs du PEVR :
 - **Objectif 1 – DIPLOMATION ET QUALIFICATION** : Augmenter le taux de diplomation et qualification des élèves après 7 ans au secondaire
 - **Objectif 2 – ÉCARTS DE RÉUSSITE** : Réduire les écarts de réussite (garçons-filles, EHDAA, immigrants)
 - **Objectif 3 – CHEMINEMENT SCOLAIRE** : Réduire le retard des élèves à l'entrée au secondaire
 - **Objectif 4 – QUALITÉ DE LA LANGUE** : Augmenter le taux de réussite aux épreuves MEES d'écriture (4^e année, 6^e année, 2^e secondaire)

Enjeux de notre projet éducatif	Orientations ou objectifs du PEVR
La réussite de la lecture	Objectif 1 – DIPLOMATION ET QUALIFICATION Objectif 4 – QUALITÉ DE LA LANGUE
L'utilisation maximale de nos ressources	Orientation 1 – Services de qualité Orientation 2 – Accès à des ressources diversifiées
La cohésion entre les différents intervenants	Orientation 3 – Concertation et collaboration Orientation 4 – Cohérence et continuité des interventions
Activité physique	Orientation 6 – Activité physique

Le suivi et l'évaluation de notre projet éducatif

A) Transmission et diffusion du projet éducatif

- Le conseil d'établissement doit transmettre le projet éducatif à la Commission scolaire au plus tard le 14 juin 2019 et la Commission scolaire dispose d'un délai de 60 jours pour demander que des modifications y soient apportées ou pour en différer la publication.
- Le conseil d'établissement diffuse le projet éducatif auprès des élèves et du personnel une fois le délai de 60 jours expiré. Il le dépose également dans le site Internet de l'établissement, en version PDF, pour que toute personne intéressée puisse y avoir accès rapidement.
- Le projet éducatif est présenté à l'assemblée générale annuelle des parents en début d'année.

B) Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

L'établissement doit ensuite mettre en œuvre les engagements pris dans le projet éducatif en suivant les étapes suivantes :

- Convenir annuellement avec l'équipe-école des moyens qui seront appliqués pour atteindre les objectifs et les cibles établis.
- Faire approuver les moyens retenus par la direction de l'établissement.
- Élaborer des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observer périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des moyens mis en place.
- Adapter, au besoin, les moyens selon les ressources financières, les ressources humaines et les résultats obtenus.
- Poursuivre le travail avec les membres du conseil d'établissements et les collaborateurs engagés dans l'élaboration du projet éducatif : les tenir informés en leur présentant les moyens retenus et les résultats obtenus. Les moyens retenus n'ont pas à être approuvés par ces personnes.
- Mettre à jour le projet éducatif, au besoin.
- Entreprendre les travaux d'élaboration du prochain projet éducatif durant l'année 2021-2022.

C) Reddition de compte du projet éducatif

- La reddition de compte consiste à évaluer le projet éducatif et à présenter le résultat de cette évaluation à la communauté.
- L'établissement se doit de suivre et d'analyser le degré d'atteinte des objectifs ainsi que l'efficacité des moyens mis en place pour réaliser ces engagements.
- L'évaluation du projet éducatif se fait sur une base annuelle.
- Le conseil d'établissement doit transmettre de l'information à la communauté éducative sur les choix effectués par l'équipe-école et les résultats obtenus.